



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 49526

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les persécutions dont font l'objet les chrétiens d'Orient, en Syrie, en Irak, en Égypte et au Liban notamment. La France se doit de défendre les Chrétiens d'Orient en prenant les mesures d'urgence qui s'imposent pour les protéger dans leurs villes et villages et empêcher les persécutions et ce, avec l'appui de l'Europe. Aussi, il lui demande s'il entend appuyer la communauté chrétienne du Liban dans sa contribution à la vie politique et pour lui épargner les conséquences du conflit du Moyen-Orient. Il lui demande également s'il entend solliciter les Nations-unies et oeuvrer à trouver une solution aux réfugiés syriens, pour une grande part chrétiens, pour que le Liban ne soit pas seul à supporter la charge économique.

Texte de la réponse

La France demeure très attentive à la situation des Chrétiens d'Orient qui sont des éléments importants de l'identité des pays dans lesquels ils vivent, particulièrement au Liban. La France est attachée à la stabilité de ce pays et à l'entente politique entre toutes les composantes de la société libanaise pour préserver la paix civile et l'unité nationale. Elle considère que le maintien des institutions démocratiques et de l'État de droit est le meilleur garant de la pérennité de la diversité religieuse et du vivre-ensemble au Liban comme dans l'ensemble du Moyen-Orient. Elle appelle au respect des échéances politiques, notamment pour l'élection présidentielle, qui représente un enjeu important pour les chrétiens comme pour tous les citoyens libanais. Il en va de la stabilité du Liban et de la confiance en ses institutions. En ce qui concerne les réfugiés syriens au Liban, leur nombre s'élève à près d'un million. Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR) a lancé un appel à la communauté internationale pour l'accueil des réfugiés syriens. Dix-sept pays ont répondu à l'appel du HCR en s'engageant à recevoir des réfugiés syriens sur leur territoire sur la base de la réinstallation ou de l'admission à titre humanitaire. La France s'est engagée à en recevoir 500. Le HCR, qui a indiqué que 30.000 réfugiés syriens pourraient être accueillis en 2014, a lancé un nouvel appel pour 2015-2016 pour 100.000 réfugiés supplémentaires. La France est le second pays européen pour l'accueil des demandeurs d'asile. Outre l'engagement pris pour l'accueil de 500 réfugiés syriens à partir de 2014, la France a accueilli en 2013 1 300 demandeurs d'asile syriens par la procédure de l'office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), soit un doublement par rapport à 2012, avec un taux d'admission de 95 % pour les Syriens et un délai volontairement bref de 3 mois. La progression de cette demande, mois après mois, est telle qu'en 2013 la Syrie est entrée pour la première fois dans la liste des dix premiers pays d'origine de l'OFPRA. La France accueille par ailleurs 6400 Syriens en France au titre du long séjour au 31 décembre 2013, soit 1000 de plus qu'au 31 décembre 2012. L'OFPRA est pleinement mobilisé avec les administrations concernées pour mettre en oeuvre l'initiative du Président de la République visant à accueillir en 2014 500 réfugiés syriens complémentaires venant principalement du Liban et de Jordanie. Les premières familles sont arrivées sur le territoire français au mois de janvier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49526

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1151

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3435